

Le 30/06/2016,

Déclaration liminaire des représentants élus des personnels de Solidaires Finances Publiques à la CAPN n°7

Titularisations et intégrations

Monsieur le Président,

Dans un contexte global particulièrement lourd (marqué par le terrorisme et l'état d'urgence s'y afférent, par les effets de la crise, une crise politique, une crise des institutions et une forte résignation de la population), ce niveau très significatif de mobilisation sur des appels à la grève ou à des manifestations diverses à trois niveaux différents (DGFIP, Fonction Publique et interprofessionnel), témoigne d'un mécontentement persistant.

Nous subissons des politiques d'austérités budgétaires qui n'ont qu'une orientation : sauver le modèle capitaliste mondialisé et financiarisé au détriment de l'intérêt général. Cette financiarisation de l'économie se traduit par un recul des droits sociaux, de la rémunération du travail dans la richesse nationale et des politiques publiques.

La politique économique appliquée n'a pour seuls résultats que des plans sociaux à répétition, la rigueur confinante à l'étranglement, la perte de pouvoir d'achat des salariés, des fonctionnaires et des retraités, la hausse du chômage, l'inégalité dans le partage des richesses, la destruction de l'état social.

Le gouvernement, par la loi sur le travail mais également à travers d'autres textes, en est un des plus bel exemple.

– Il casse des garanties collectives du code du travail, il inverse la hiérarchie des normes (un accord local peut primer sur une loi!), il attaque le statut des fonctionnaires avec la déclinaison du non accord PPCR,

– Il remet en cause les 35 heures et veut instituer plus de flexibilité, consentie, imposée, au profit de qui ou de quoi ? Certainement pas pour celui des salariés. Nos dogmatiques, politiques, penseurs, philosophes ou économistes tous de la mouvance néo-conservatrice ou néo-libérale veulent nous imposer des restructurations massives de notre mode de fonctionnement économique. Et pour duper le chaland, tel des bonimenteurs moyens, emploient le mot réforme systématiquement et à mauvais escient. Car en fait, la définition même du mot réforme est : « changer en mieux, ramener à une forme meilleure ». Alors, oui, réformons vite et en profondeur, mais dans le sens de la définition !

– Il continue une politique salariale régressive avec une augmentation de 1,2% du point d'indice alors que les agents publics ont perdu 18% de pouvoir d'achat depuis l'année 2000. Ne serions-nous pas face à un geste bassement électoral ? Nos politiques ont-ils si peu de considération pour nous, fonctionnaires, qu'ils croient nous leurrer avec une telle mesure !

– Il facilite le licenciement dans le privé (bientôt dans le public) et va donc accroître la précarité dont seront victimes les jeunes et les femmes en premier lieu. Il faudrait, rationnellement, nous expliquer comment faciliter les licenciements permet la création intrinsèque d'emplois ! Mathématiquement, quand un employeur aura embauché un salarié pour remplacer celui qu'il aura licencié, le solde emploi restera à zéro. Certes, le contrat de travail ne sera plus le même et la « tiermondisation » la norme !

Pour Solidaires Finances Publiques, une autre politique est possible et indispensable. Son objectif primordial doit être la prise en compte de l'humain. Tout doit être fait pour éviter les régressions et les fractures sociales qui conduisent inévitablement au populisme et à la mise en danger de la démocratie. De plus, cette politique ne peut pas continuer à dénigrer les fonctionnaires et le service public, vecteur déterminant du « vivre ensemble » et du principe d'égalité de tous les citoyens.

Nous avons moult fois signifié à nos responsables politiques et administratifs que nous n'acceptons plus d'être traité comme les boucs-émissaires d'une crise dont nous ne sommes pas responsables au même titre que tous les salariés et les chômeurs. Nous avons affirmé haut et fort que ce n'est pas en s'attaquant aux droits et garanties des fonctionnaires, contrepartie de leurs obligations, que la situation du pays s'améliorera.

En ce qui concerne la CAP qui nous réunit aujourd'hui, les lignes qui vont suivre, ne sont guère différentes de celles écrites dans la Liminaire du 17 février dernier. Certes, notre envie littéraire est forte et la matière technique est riche, mais l'immuable stagnation des amorces d'évolutions possibles, ne nous permet plus une quelconque inventivité. Nous continuons donc la litanie de dénonciations que vous écoutez poliment et rituellement mais que jamais vous n'entendez.

Solidaires Finances Publiques réaffirme avec force, lors de chaque CAP de titularisation que la formation constitue un droit pour les agents, un devoir pour l'administration et un investissement pour l'avenir. Nous exigeons une amélioration des formations initiales avec notamment un allongement de leur durée, 6 mois pour les agents C seraient un minimum. La formation première de 6 semaines actuellement prodiguée peut être considérée, en l'état, uniquement comme une initiation ou une découverte au monde de la DGFIP.

Les agents stagiaires arrivent directement sur un métier (selon le bon vouloir ou le comblement de pénurie par les directions locales depuis 2015) avec seulement un minimum de formation théorique et sur des postes de titulaires vacants. Ils doivent acquérir en exprès, des connaissances comptables, fiscales et transverses de plus en plus complexes. Ceci entraîne des difficultés dans l'accomplissement de leurs missions et peut amener, in fine, à des problèmes de titularisation.

C'est ainsi que Solidaires Finances Publiques revendique la création d'un statut « jeune agent » en première installation.

Pour Solidaires Finances Publiques ces agents doivent donc être affectés en renfort et la formation initiale doit comprendre d'une part des enseignements théoriques, et d'autre part, des enseignements pratiques auprès de tuteurs formés, reconnus et disponibles. Des points d'étapes réguliers doivent être réalisés tant avec les tuteurs qu'avec les chefs de services.

La formation continue doit donner aux agents des connaissances professionnelles supplémentaires leur permettant de parfaire leur technicité et de s'adapter aux évolutions des métiers.

Nous nous opposons fermement à l'e-formation qui ne permet aucune interactivité et est donc en fait préjudiciable à l'évolution professionnelle du jeune agent.

De plus, les suppressions d'emplois et les contraintes budgétaires ne doivent pas constituer un frein aux besoins de formation des agents.

Concernant la titularisation des agents contractuels « PACTE », nous rappelons que Solidaires Finances Publiques est fermement opposé aux modalités de recrutement sans concours. Nous nous insurgeons face au manque de transparence de la sélection puis de la titularisation, ou non, par la commission locale et du déficit d'information et de garantie des agents recrutés.

Dès lors, Solidaires Finances Publiques demande que les jeunes, recrutés sans diplôme, puissent être défendus dans des instances paritaires en cas de licenciement à l'issue de la période d'essai de deux mois et en cas de non titularisation envisagée par la commission locale de titularisation à l'issue de l'année. Nous savons tous dans cette instance, que des dossiers considérés comme perdus en terme de titularisation peuvent évoluer positivement après discussion et après apports d'éléments nouveaux de la part des organisations syndicales.

De plus nous dénonçons le volume bien trop important de ce mode de recrutement par rapport au recrutement par concours et principalement la part prise par la DGFIP. En effet, en 2014 (derniers chiffres connus) 288 agents pactes ont été recrutés dans l'ensemble des administrations de la Fonction Publique d'état et la DGFIP a participé à hauteur de 130 agents. Alors oui, notre administration se doit de prendre son quota, mais nous en avons plus qu'assez d'être exemplaire tant pour les suppressions de postes que pour les recrutements particuliers.

Solidaires Finances Publiques exige que le recrutement des contractuels en situation de handicap soit cadré par un dispositif national. L'administration se doit de les accompagner de façon personnalisée et pérenne dans l'adaptation de leur poste de travail durant l'intégralité de leur carrière.

L'accueil dans les services des collègues en situation de handicap doit être préparé en amont. Ces mesures sont indispensables pour une intégration réussie.

Les conséquences de leurs handicaps, qu'il soit visible ou non, doivent être examinées et compensées pour leur permettre d'exercer leur fonction. Cette compensation doit être régulièrement réévaluée pour s'adapter à une évolution éventuelle du handicap.

Les modalités pratiques de la formation doivent être adaptées au handicap pour donner à chaque agent en situation de handicap les mêmes chances de réussite.

Pour Solidaires Finances Publiques un seul mode de recrutement équitable et réaliste face à l'arbitraire doit être de mise : le concours national, qu'il soit interne ou externe, les autres ne devant être que des variables d'ajustements ponctuelles ou sociales.